

## MERCI D'ATTENDRE DE RECEVOIR LA FACTURE POUR VOTRE PAIEMENT.

OGEC, Ecole Saint Régis/Notre Dame du Rhône

### REGLEMENT ET PARTICIPATION VOLONTAIRE : Facture 2021/2022.

Document à rendre complété avec le dossier d'inscription. (Une seule autorisation par famille)

Responsable légal : NOM .....

Prénom :

Enfants scolarisés à l'école : NOM.....

Prénom.....

Prénom.....

Prénom.....

Prénom.....

### En septembre 2021, il sera établi une seule facture pour toute l'année scolaire.

#### 1 : Mode de règlement (à renseigner obligatoirement) :

- **Règlement total** à réception de facture. ....
- **Par chèques trimestriels** les 13 septembre 2021, 3 janvier et 28 mars 2022. Il ne sera pas fait d'appel de règlements des acomptes. Ceux-ci devront être spontanés.....
- **Par Chèque mensuel**, le premier jour de chaque mois.....
- **Par prélèvements automatiques mensuels** d'octobre 2021 à juillet 2022. Votre facture annuelle sera réglée en dix mensualités égales les 10 de chaque mois. **Si vous optez pour ce mode de règlement, veuillez compléter et signer l'autorisation ci-dessous et joindre un relevé d'identité bancaire.** ....

#### 2 : Contribution de base : (mensuelle)

Pour le premier enfant : -----

34,00 €

Pour le deuxième enfant : -----

27,00 €

A partir du troisième enfant : -----

18,00 €

**3 : Contribution volontaire :** (mensuelle) A remplir dans tous les cas (voir explication dans le document « participation financière »).

Vous optez pour : L'option A -----

..... €

L'option B -----

..... €

L'option C -----

..... €

L'option D -----

..... €

**3 : Frais d'inscription ou de réinscription :** (Pour l'année et par enfant) -----

10,00 €

**3 : Cotisation APEL :** (Pour l'année) -----

22,00 €

**(Mettre une croix si vous ne voulez pas cotiser)** -----

**4 : Cotisation UGSEL :** (Pour l'année) -----

2,00 €